



WALDBËLLËG
COMMUNE DE WALDBILLIG

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté du 30 mars 2026 N° EAU-AUT-25-1121 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, la société Natur a Mënsch S.à.r.l a reçu l'autorisation pour la construction d'une plateforme en bois dans le cadre d'un sentier didactique en zone de protection des eaux souterraines à Waldbillig. Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public peut prendre inspection de la décision susvisée au secrétariat communal à Christnach, 7, Fielserstrooss, pendant le délai de publication de quarante jours.

Christnach, le 07 avril 2026

La bourgmestre,



La secrétaire communale,